

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 novembre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

(Seconde délibération)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-29

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 39**ÉTAT B****Mission « Défense »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Environnement et prospective de la politique de défense	0	0
Préparation et emploi des forces	8 039 527	0
Soutien de la politique de la défense	2 054 374	0
Équipement des forces	0	0
TOTAUX	10 093 901	0
SOLDE	10 093 901	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à tirer les conséquences sur la mission « Défense » des décisions annoncées lors du rendez-vous salarial du 18 juin 2018, concernant d'une part la revalorisation des indemnités

kilométriques et d'autre part de la revalorisation des barèmes des frais de nuitée. À cette fin, il convient de majorer de 10 093 901 € les autorisations d'engagement et de 10 093 901 € les crédits de paiement de la mission « Défense ». Ce changement se décompose ainsi :

- majoration de 8 039 527 € des autorisations d'engagement et de 8 039 527 € des crédits de paiement du programme « Préparation et emploi des forces » ;

- majoration de 2 054 374 € des autorisations d'engagement et de 2 054 374 € des crédits de paiement du programme « Soutien de la politique de la défense ».